

**trends.levif.be**

Date: 24-12-2023

Periodicity: Continuous

Journalist: -

Circulation: 0

Audience: 53 846

AVE: 4 496 €

<https://trends.levif.be/mon-argent/epargne-et-placement/placer-son-argent-en-2024-sans-risque-excessif-cest-possible-via-les-prets-privés/>

Placer son argent en 2024 sans risque excessif : c'est possible via les prêts privés



Viser un rendement de 5% sans prendre de risques excessifs n'est aujourd'hui plus une utopie. Panorama des solutions les plus rentables pour votre épargne en 2024 et au-delà.

Conseil n°4 (sur 7): viser les prêts privés

Autre option si vous souhaitez atteindre un rendement d'au moins 5% en 2024 : le crowdlending (financement participatif sous forme de prêts).

Parmi les plateformes agréées par la FSMA, l'acteur le plus connu est Look&Fin qui propose trois types de produits. L'offre Secured A est assortie de garanties solides (assurance ou garanties hypothécaires) avec un rendement de 5,25% à 8%. Dans l'offre Balanced B, le risque est plus équilibré et le rendement est de 8% à 9,5%. Enfin, l'offre Dynamic C affiche des niveaux de rendement extrêmement attractifs (de 9,5% à 11%), mais le risque de non-remboursement est plus élevé.

Parmi les autres acteurs, Ecco Nova est une plateforme de crowdlending ayant pour mission de faciliter la transition écologique et le développement durable. Les projets les plus courants concernent les énergies renouvelables et la promotion immobilière avec des taux allant de 5% à 11% dans les campagnes des derniers mois. Lita.com, ex-1001pact, est aussi actif dans le domaine de la transition écologique et sociale.



Dans un autre registre, BeeBonds est spécialisé dans le financement de projets immobiliers résidentiels en Belgique, au Luxembourg, en Espagne et France. Enfin, WinWinner s'adresse surtout aux investisseurs flamands en proposant des prêts win-win . Certains projets de financement participatif peuvent bénéficier d'une exonération de précompte mobilier (à concurrence de 15.630 euros prêtés) et/ou des crédits d'impôts régionaux : prêt Coup de pouce en Wallonie, Proxi à Bruxelles et Win-Win en Flandre.

Concrètement, vous bénéficiez ainsi chaque année d'un crédit d'impôt de 2,5% (ou 4% les premières années à Bruxelles et en Wallonie) du montant prêté.